

Le budget 2022 de la CAQ : gare aux chiffres !

Par Benoît Lacoursière, secrétaire général et trésorier avec la contribution de Julie Audet, conseillère syndicale au service de la recherche et de la condition féminine de la CSN.

Le 22 mars dernier, le ministre des Finances Éric Girard a déposé son 4^e budget. Voici quelques informations recueillies dans les documents budgétaires. On pourrait a priori se réjouir de la hauteur des sommes réinvesties en éducation et en enseignement supérieur, mais *le diable est dans les détails*. Dans les faits, le réinvestissement ne concerne que les priorités identifiées par le gouvernement en fonction de son propre programme politique.

Des investissements majeurs sont ainsi consentis pour la transformation numérique (d'ici 5 ans : 158,2 M\$ au niveau primaire et secondaire; 131,9 M\$ pour l'enseignement supérieur plus 12,1 M\$ pour le campus numérique) et pour l'adéquation formation-emploi (d'ici 5 ans : 135,2 M\$ à la formation professionnelle et 18,8 M\$ pour des certifications collégiales non créditées).

On doit néanmoins se réjouir des sommes allouées pour améliorer le régime des prêts et bourses (d'ici 5 ans : 342 M\$) et pour le soutien à la mobilité régionale des étudiantes et des étudiants (d'ici 5 ans : 238,8 M\$).

Budget de dépenses (les crédits)

Le gouvernement indique une augmentation du portefeuille des dépenses de 4,7 % en éducation et de 11,0 % en enseignement supérieur pour 2022-2023. Il précise qu'en excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans la cadre de la crise sanitaire et de la relance économique, la croissance des portefeuilles est respectivement de 5,4 % et de 13,1 %.¹

Mais qu'en est-il réellement des budgets destinés aux établissements d'enseignement ?

	Crédits 2021-2022 (Millions de dollars)	Crédits 2022-2023 (Millions de dollars)	Variation (Millions de dollars)	Variation (%)
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*				
• Centres de services scolaires et commissions scolaires	9 793	10 197	404	4,1 %
• Centres de services scolaires et commissions scolaires à statut particulier	475	418	(57)	(12 %)
Enseignement supérieur				
• Cégeps	2 212	2 388	176	8,0 %
• Universités	3 529	3 712	183	5,2 %
Secteur privé				
• Préscolaire, primaire et secondaire	591	614	23	4,0 %
• Collégial	148	152	4	2,7 %

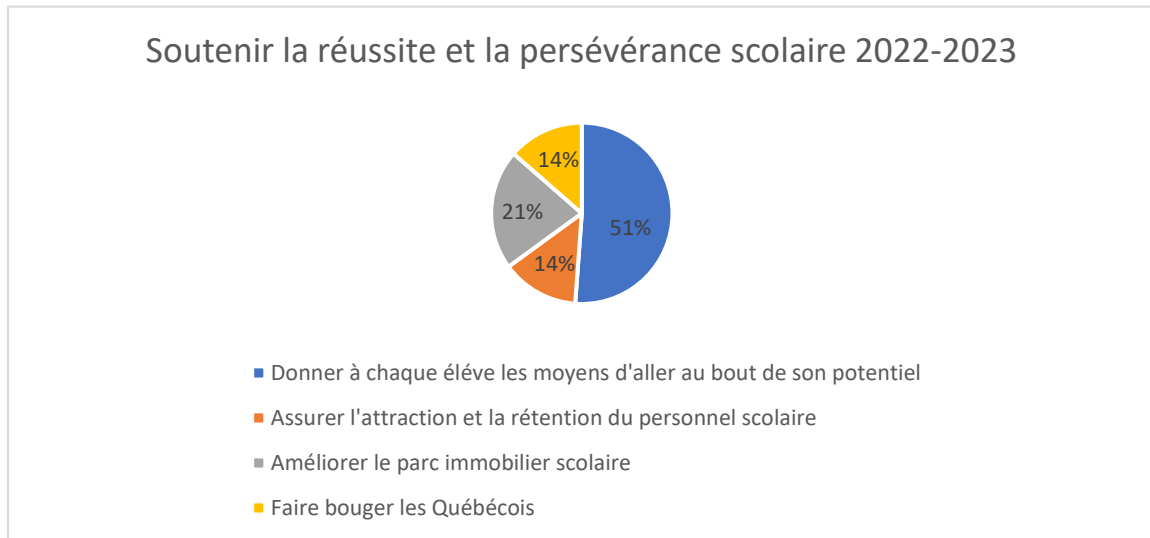
*Exclut la taxe scolaire et l'aide au transport

¹ Crédits et dépenses des portefeuilles 2022-2023. p. 27

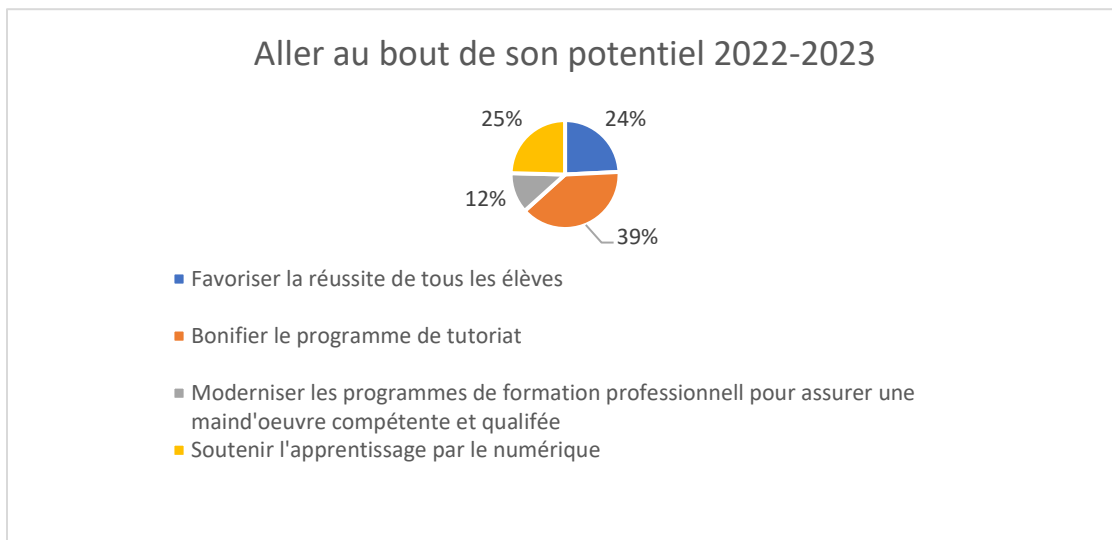
Le budget 2022-2023

Éducation (préscolaire, primaire et secondaire)

- 1,55 G\$ dans les cinq prochaines années pour « soutenir la réussite et la persévérance scolaires »



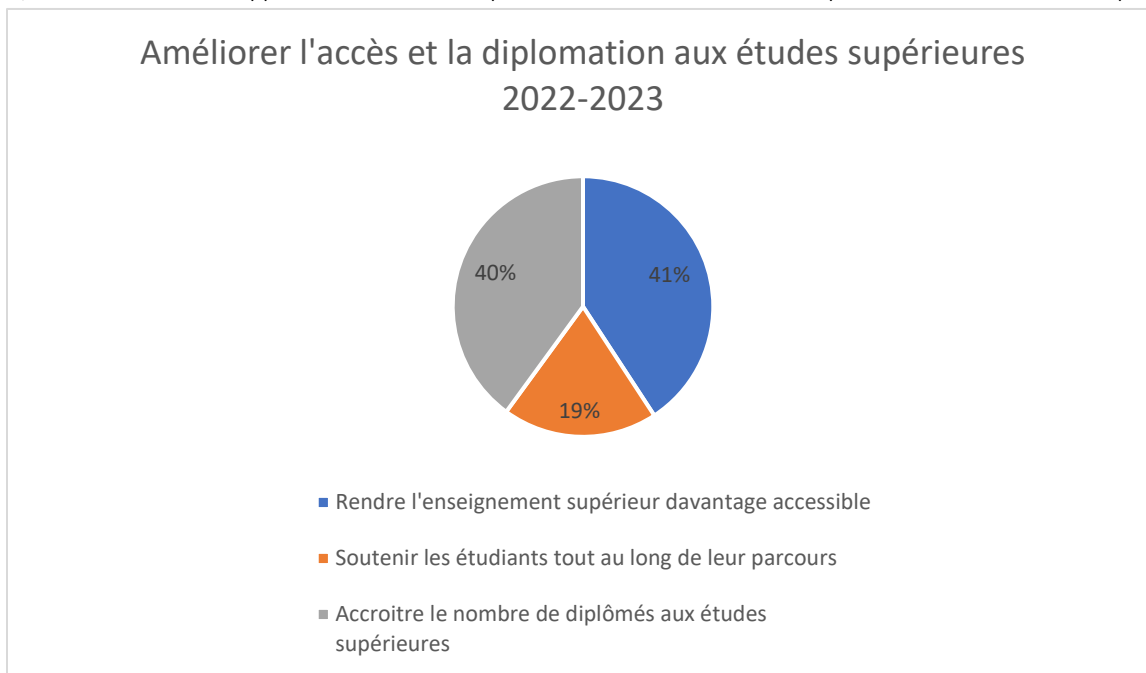
- 829,3 M\$, dans les 5 prochaines années, Pour donner à chaque élève les moyens d'aller au bout de son potentiel
 - 220,9 M\$ (34,1 M\$ en 2022-2023) seront consacrés pour « favoriser la réussite de tous élèves », particulièrement celles et ceux issu-es de l'immigration, les autochtones, en augmentant le nombre d'éducatrices dans les services de garde scolaires et en réduisant les ratios dans les cours de francisation en formation générale des adultes.
 - 315 M\$ (55 M\$ en 2022-2023) pour bonifier le programme de tutorat.
 - **135,2 M\$ (17 M\$ en 2022-2023) seront consacrés pour « moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée » le tout dans une perspective accrue d'adéquation entre la formation et l'emploi.**
 - 158,2 M\$ (34,6 M\$ en 2022-2023) sont dédiés à « soutenir l'apprentissage par le numérique », marquant le penchant technophile du gouvernement.



- 203,7 M\$ dans les cinq prochaines années sont prévus pour « assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire » soit :
 - 38 M\$ (13,3 M\$ en 2022-2023) pour accorder des primes salariales aux retraité-es qui reviennent enseigner ;
 - 55 M\$ (8 M\$ en 2022-2023) pour accroître la formation continue du personnel scolaire, rendue obligatoire à la suite des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique.
 - 110,7 M\$ (16,7 M\$ en 2022-2023) seront consacrés à l'accompagnement des établissements scolaires dans le recrutement et la supervision des futur-es enseignant-es. Ainsi, il est prévu que les enseignant-es qui agissent à titre de maîtres de stages voient leur allocation augmentée.
- 267 M\$ (59 M\$ en 2022-2023) dans les cinq prochaines années seront versés pour « améliorer le parc immobilier scolaire » afin de soutenir l'entretien des établissements dont l'état s'est particulièrement détérioré au cours des dernières décennies à la suite des compressions gouvernementales.
- 250 M\$ (37,3 M\$ en 2022-2023) dans les cinq prochaines années seront consacrés à « faire bouger les Québécois » répartis dans 4 programmes. Il s'agit notamment de bonifier le financement des programmes particuliers en sports-études, de partager les infrastructures sportives, de développer et de soutenir l'accès aux équipements et d'améliorer la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

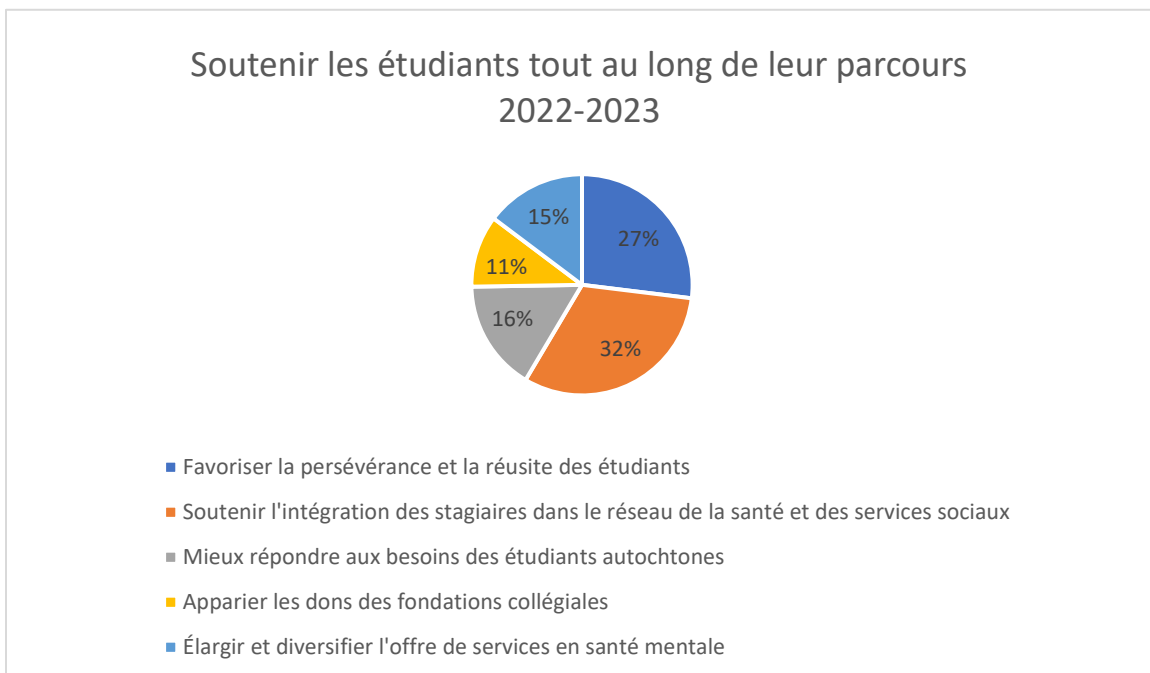
Enseignement supérieur

- 1,25 G\$ dans les cinq prochaines années pour « soutenir l'accès à la diplomation aux études supérieures »



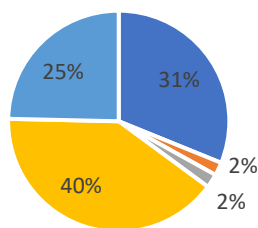
- 342 M\$ d'ici 2026-2027 (100,6 M\$ en 2022-2023), seront consacrés à améliorer l'accès au régime des prêts et bourses, notamment par la diminution de la contribution des parents ou du conjoint, une augmentation de l'exemption des revenus de pension alimentaire, la réduction de l'endettement des parents étudiants et une prise en charge accrue des intérêts sur les prêts.
- 278,1 M\$ dans les cinq prochaines années seront versés pour « soutenir les étudiants tout au long de leur parcours » répartis en 5 mesures :
 - 77,4 M\$ (12,8 M\$ en 2022-2023) pour « favoriser la persévérance et la réussite des étudiants » par l'embauche des ressources professorales et des superviseurs de stages ainsi que la bonification des bourses de persévérance pour la maîtrise qualifiante en enseignement ;

- 75 M\$ (15 M\$ en 2022-2023) pour « soutenir l'intégration des stagiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux ». « Le gouvernement prévoit créer des partenariats entre les établissements universitaires et le réseau de la santé et des services sociaux, en plus de soutenir la réalisation de stages en région et d'embaucher des superviseurs de stage au collégial »
- 45,7 M\$ (7,7 M\$ en 2022-2023) sont prévus pour « mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones » afin de bonifier les programmes existants pour les programmes de soutien, d'accueil et d'intégration des étudiant-es autochtones.
- **45 M\$ (5 M\$ en 2022-2023) seront versés afin d'apparier les dons des fondations collégiales, comme il se fait dans les universités. Ainsi, les fondations des établissements qui recueillent plus d'argent (privé) seront favorisées par le gouvernement.**
- 35 M\$ (7 M\$ en 2022-2023) afin de prolonger et de diversifier l'offre de service en santé mentale, dans la foulée du Plan d'action en santé mentale.



- 634,1 M\$ visent l'accroissement du nombre de diplômé-es aux études supérieures
 - 238,8 M\$ (30,7 M\$ en 2022-2023) pour « favoriser la mobilité régionale des étudiantes et étudiants. » L'objectif est d'attirer plus d'étudiant-es dans les cégeps de région afin de lutter contre la baisse de leur effectif.
 - 12,1 M\$ (1,9 M\$ en 2022-2023) pour « soutenir la formation à distance », essentiellement afin de faire le développement et la promotion du Campus numérique.
 - 18,8 M\$ (2 M\$ en 2022-2023) afin de « bonifier les programmes de formation continue au collégial » par la création de « certifications collégiales » non créditées et plus courtes que des AEC dans l'objectif de « requalifier rapidement un travailleur ».
 - 232,5 M\$ (39,7 M\$ en 2022-2023) afin de « combler les besoins d'espace par des locations immobilières » étant donné que plusieurs établissements accusent des déficits d'espace face à une augmentation de la fréquentation scolaire.
 - 131,9 M\$ (24,3 M\$ en 2022-2023) afin de « soutenir la transformation numérique et améliorer le financement des ressources informationnelles », notamment par le renforcement de la sécurité informatique et l'amélioration des « outils et services numériques ». Ceci montre une fois de plus la technophilie du gouvernement Legault.

Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures 2022-2023



- Favoriser la mobilité régionale des étudiants
- Soutenir la formation à distance
- Bonifier les programmes de formation continue au collégial
- Comblen les besoins d'espaces par des locations immobilières
- Soutenir la transformation numérique et améliorer le financement des ressources informationnelles

Source : Budget 2022-2023, *Votre gouvernement Plan budgétaire*, mars 2022, [en ligne] http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents/Budget2223_PlanBudgetaire.pdf

Plan québécois des infrastructures

Le PQI présente la planification des travaux d'infrastructures des différents ministères et organismes.

Éducation

- Projets :
 - En réalisation : 67 projets pour 4,44 G\$.
 - En planification : 101 projets pour 3 799 G\$
 - À l'étude : 8 projets
 - Retirés : 10 projets
- État des écoles
 - 41 % des écoles sont en bon état (ABC)
 - 59 % des écoles sont en mauvais ou très mauvais état (DE).
- Investissements PQI prévus sur 10 ans
 - 21,1 G\$
 - 62 % pour le maintien des actifs et la prise en charge du déficit d'entretien.

Enseignement supérieur

- Projets :
 - En réalisation : 11 projets (aucun cégep) pour 516,1 M\$.
 - En planification : 10 projets (3 cégeps) pour 1,14 G\$.
 - À l'étude : 11 projets (7 cégeps)
 - Retiré : 1 (Dawson).
- État des établissements
 - 56 % des infrastructures sont en bon état (ABC)
 - 44 % des infrastructures sont en mauvais ou très mauvais état (DE).

- Investissements PQI prévus sur 10 ans
 - 7,1 G\$
 - 83 % pour le maintien des actifs et la prise en charge du déficit d'entretien.

Notons qu'en enseignement supérieur, le gouvernement constate un manque d'espace dans les établissements. Des sommes pour la location sont prévues au budget. Le gouvernement semble cependant d'avis qu'il faudra que les établissements aient recours à l'enseignement à distance pour combler leurs besoins d'espace.

Source : *Plan québécois des infrastructures 2022-2032* https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/22-23/6-Plan_quebecois_infrastructures.pdf

En conclusion

Il faut donc se méfier des chiffres véhiculés dans les médias et analyser avec précaution. Ainsi, à première vue il s'agit d'une amélioration majeure du financement de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Toutefois, nous sommes toujours dans une logique de financement «austéritaire», le gouvernement Legault ciblant les réinvestissements en fonction de ses priorités et pas nécessairement en fonction de celles des réseaux et encore moins en fonction des besoins réels des enseignantes, des enseignants, des élèves et des étudiantes et étudiants. Les logiques de concurrence et de la nouvelle gestion publique sont une fois de plus confirmées par ce budget, où on voit la confirmation et l'enracinement de l'idéologie caquiste de la subordination de l'éducation et de l'enseignement supérieur aux stricts besoins du marché.

On peut finalement se demander comment on aurait pu améliorer les services publics avec les 3,2 G\$ consacrés au 500 \$ accordés à chaque personne gagnant moins de 100000 \$ par année ou les 3,2 G\$ versés au fonds des générations.